



Date de location : .....

Nom du locataire : .....

## CHARTRE DE BONNE CONDUITE & DE CIVISME

### LOCATION DE LA SALLE DES FETES

*« La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres ».*

En raison de la situation en plein cœur de notre village de la salle des fêtes « Georges Brassens », il convient d'adopter certaines règles de bonne conduite & de civisme simples, et ceci, pour la tranquillité de tous.

- 1) Le contrat de location étant établi pour la location de la salle des fêtes, les festivités doivent donc avoir lieu **à l'intérieur** de cette salle et non pas à l'extérieur,
- 2) Il est formellement interdit de se garer devant les portails des maisons voisines ou sur les espaces verts environnants comme la pelouse.
- 3) Il est demandé de ne pas maltraiter le mobilier urbain (bancs, abri bus, barrières, poubelles ...).
- 4) Il convient d'adopter une certaine rigueur quant aux horaires :
  - Dès 22 heures, interdiction de faire du bruit à l'extérieur de la salle (enfants qui jouent, pauses cigarettes bruyantes...)
  - A partir de 1 heure du matin et en raison de la proximité des habitations, baisser le son de la sono et fermer portes et fenêtres de la salle.
- 5) A votre départ de la place de la salle des fêtes, il convient de ne pas crier ni de tenir de conversations à voix hautes, ni bien sûr de klaxonner ou de faire des bruits intempestifs avec les moteurs des véhicules.
- 6) Veillez à laisser la place de la salle des fêtes et les environs dans le même état de propreté que vous les avez trouvés en arrivant (pas de gobelets, papiers, plastics, bouteilles, canettes, ballons, et autres mégots de cigarettes ...)

Le locataire s'engage à **respecter** et à **faire respecter** cette charte de bonne conduite et de civisme. Si, malgré tout, des résidents proches étaient amenés à se plaindre, un dépôt de plainte en gendarmerie sera effectué à l'encontre du locataire signataire du contrat, et il sera procédé à une retenue sur la caution.

A Saint Ouen en Brie,  
Le

Signature  
(précédée de la mention « lu et approuvé »)